

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 02 MARS 2026 A 19 HEURES 30**

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

PRESENTS : Mrs DE BORTOLI Jean-Paul, GOMBERT Pierre-Alain, MONTMAYEUR Boris, ROMANET Joël, RIMBOUD Bruno

Mmes ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, ABONDANCE Monique, BOURGEOIS Catherine, ROMANET Marie-Aline

ABSENT(E) S : BERNARDON Paulin, TABRAN Floriane

EXCUSE(E) S : néant

SECRETAIRE : ROMANET Marie-Aline

ORDRE DU JOUR

Les conseillers approuvent le procès-verbal du conseil municipal du 02.02.2026.

DOSSIERS D'URBANISME

Après étude par la commission communale d'urbanisme, le dossier suivant a reçu un avis favorable :

- **ARRONDELLE Jessica :** DP pour la réfection de la toiture du bâtiment cadastré ZN 216 situé 125 route du village.

CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS : REDACTEUR ET AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre une nomination suite à promotion interne.

Mme la Maire informe l'assemblée qu'un agent de la collectivité titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe, est inscrit sur liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur, au titre de la promotion interne des secrétaires générales de mairie, établie par le Président du Centre de Gestion.

Mme la Maire informe également qu'un agent de la collectivité titulaire du grade d'agent de maitrise, peut prétendre à un avancement au grade d'agent de maitrise principal.

La Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi permanent sur le grade de rédacteur à temps complet et la création d'un emploi permanent sur le grade d'agent de maitrise principal à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la création des deux postes.
Délibération n°2026.05 et n°2026.06

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION POUR L'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL

Mme la Maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services.

En raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites, les tarifs applicables, à compter du 1er janvier 2026, pour toute intervention des services du Centre de gestion en matière de retraite CNRACL, ont été révisés.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'avenant n°2 à la convention.

Délibération n°2026.07

QUESTIONS DIVERSES

- CFU 2025 et budgets 2026 : *En raison d'une panne générale du serveur Helios (logiciel de comptabilité publique), les travaux de réalisation des opérations de fin d'année (CFU et élaboration des budgets) ont malheureusement pris du retard et ne pourront être votés avant le changement de municipalité. Les budgets ont cependant d'ores et déjà été travaillés et validés avec le Service de Gestion Comptable. Il ne restera à la future équipe qu'à approuver le travail réalisé en amont avec le conseil actuel.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h00.

Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie

*La Maire
ABONDANCE-POURCEL Jocelyne*



*La secrétaire de séance
ROMANET Marie-Aline*